Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261103-D2026100-DE

Date de convocation : 27/10/2026
Date d'affichage : 27/10/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2026-100

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Laurent STAERCK ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Anaïs LEMEUR ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Flore HUGUERRE par Thierry ORVEILLON**
Stevan VINCENDEAU par Laurent FRANKOWSKI

Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA

Mme AUGUSTE qui participe au Conseil de l'école Georges HERVE rejoint la séance avant la présentation de la DELIBERATION 2026-103. Des délibérations 2026-099 à 2026-102 Mme AUGUSTE se fait représenter par M. Erwan Marie.

Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 23 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE » ISSU DU PLAN NATIONAL « BIODIVERSITE – TOUS VIVANTS ! »

Mme GESLAIN, Adjointe en charge de l'Environnement, présente le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivants ! ».

Le Ministère de la Transition écologique souhaite :
- Inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion de la biodiversité, prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire ;
- Sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants.

Descriptif du dispositif
« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un dispositif d'ingénierie territoriale destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité.
La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20261103-D2026100-DE

et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.
« Territoires engagés pour la nature » s'appuie sur les évolutions structurantes issues de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et des dernières lois de réforme territoriale : stratégies régionales de la biodiversité (SRB), schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), animation des Comités régionaux de la biodiversité (CRB).
La Région est devenue chef de file « biodiversité », échelon pivot dans l'action publique entre l'échelon national et celui des collectivités.
Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional. L'Agence Bretonne de la Biodiversité, a pour mission d'organiser, en partenariat avec le collectif régional, l'émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche.

Cette reconnaissance valorisera des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant les 4 axes principaux suivants :
- Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement ;
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale ;
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales ;
- Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature.

Les actions identifiées de Pleslin Trigavou
La commune de Pleslin Trigavou est engagée depuis plusieurs années dans l'Atlas de la Biodiversité intercommunal de Dinan Agglomération. Dans ce cadre, différentes actions en faveur de la biodiversité ont été et continuent d'être menées. Ce dispositif permettra de reconnaitre le travail réalisé par la commune, ses agents, ses habitants, en faveur de la préservation de la Nature.
Les actions proposées par la commune et répondant aux 4 axes précédemment cités sont les suivantes :
- Aménagement d'un Ecoquartier ;
- Restauration et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau : lavoirs, fontaines... avec une dimension mémorielle,
- Création d'un Festival de la Nature ;
- Végétalisation des cours d'écoles et délaissés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 25 voix pour et 1 voix contre (M. Du HALGOUET) :
- **CANDIDATE** au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les 4 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- **DONNE POUVOIR** à M. Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 10 novembre 2026.

Maire	**Secrétaire de séance**
	MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)